

Livret 2



Les élections en 2024



Sommaire

En 2024, on va voter pour qui ? **page 3**

Le 9 juin **page 5**

Les élections fédérales

Les élections régionales

Les élections européennes

Le 13 octobre **page 17**

Les élections communales

Les élections provinciales



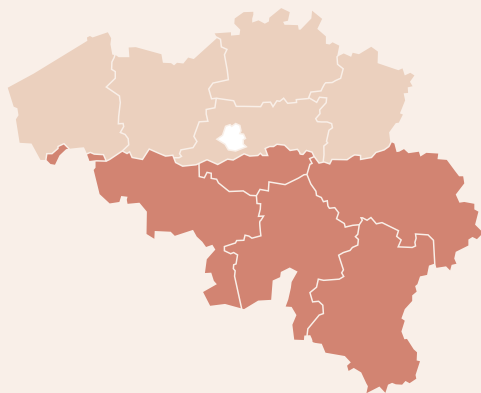
En 2024, on va voter pour qui ?

La Belgique est un pays un peu compliqué.

La Belgique est divisée
en plusieurs parties.

Il y a :

- des régions,
- des communautés,
- des communes,
- des provinces.



Chaque partie s'occupe
de choses différentes.

Par exemple :

- ce sont les communes qui décident de construire un nouveau parc dans la ville.
- ce sont les régions qui décident de construire un nouveau centre pour les personnes avec un handicap.

En 2024, on va voter **plusieurs fois**.

On va voter pour choisir les représentants des différentes parties de la Belgique.

Le dimanche 9 juin

On va voter pour :

- les élections régionales,
- les élections fédérales,
- les élections européennes.



Le dimanche 13 octobre

On va voter pour :

- les élections communales,
- les élections provinciales.



Les élections fédérales

Les élections fédérales, c'est quoi ?

Les élections fédérales c'est quand on vote pour les représentants de **l'Etat fédéral**.



En Belgique, il y a :

- un roi,
- un parlement,
- un gouvernement.

Ça s'appelle l'Etat fédéral.

Le **parlement** ce sont les députés.

Ce sont les députés qui :

- font les lois,
- vérifient si le gouvernement fait bien son travail.



Le **gouvernement** ce sont les ministres.

Les ministres ce sont des personnes qui s'occupent d'un sujet.

Par exemple :

- la santé,
- les transports.



Le ministre décide ce qui est important à faire sur ce sujet.

Par exemple, le ministre de la Santé vérifie que tout se passe bien dans les hôpitaux.

On va voter pour choisir les personnes qui vont travailler au parlement.



On ne vote pas pour le gouvernement.
Ça veut dire qu'on ne choisit pas les ministres.



Et on ne vote pas pour le roi.



L'Etat fédéral décide quoi ?

L'Etat fédéral va prendre des décisions sur beaucoup de choses différentes.

Par exemple :

- la défense du pays.
Par exemple : sur l'armée.



- les affaires étrangères.
Ce sont les relations de la Belgique avec les autres pays du monde.



- les finances.
C'est l'argent de la Belgique.



L'Etat fédéral va aussi prendre des décisions sur le handicap.

Par exemple :

- augmenter ou diminuer les allocations pour les personnes avec un handicap.
C'est l'argent qu'on peut recevoir quand on a un handicap.



- changer la loi sur les administrateurs de biens et de la personne.

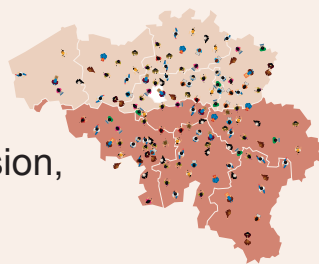
C'est quand quelqu'un nous aide pour gérer notre argent et pour prendre des décisions.



L'Etat fédéral prend des décisions pour tous les Belges.

Quand l'Etat fédéral prend une décision, c'est la même décision pour tout le monde.

Peu importe où on habite en Belgique.



On vote quand pour l'Etat Fédéral ?

On vote tous les 5 ans.

Ça veut dire qu'on aura les mêmes représentants pendant 5 ans.



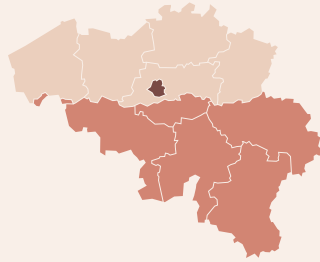
Les élections régionales

Les élections régionales, c'est quoi ?

Les élections régionales c'est quand on vote pour les représentants **des régions**.

Il y a 3 régions en Belgique.

1. **la Région wallonne**,
2. **la Région de Bruxelles**,
3. **la Région flamande**.



Vous habitez à Bruxelles ?

Vous allez voter pour choisir
les représentants
de la Région de Bruxelles.

Vous habitez en Wallonie ?

Vous allez voter pour choisir
les représentants
de la Région wallonne.

Chaque région fonctionne un peu comme un petit pays.

Chaque région a **un gouvernement** avec des ministres.



Chaque région a **un parlement** avec des députés.

Ce sont les députés qui :

- font les lois,
- vérifient si le gouvernement fait bien son travail.



On va voter pour choisir les personnes qui vont travailler au parlement.

On ne vote pas pour les ministres.

C'est comme pour les élections fédérales.



Les régions décident quoi ?

Les régions vont prendre des décisions sur :

- le logement,
- le travail,
- les transports,
- et plein d'autres choses.



Les régions vont aussi prendre beaucoup de décisions sur le handicap.

Par exemple :

- sur les centres de jour,
- sur les centres d'hébergement,
- sur les aides matérielles individuelles.



C'est de l'argent qu'on peut recevoir quand on a un handicap.

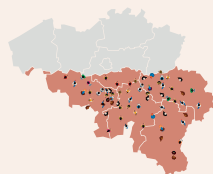
C'est pour acheter du matériel pour vous aider dans votre vie de tous les jours.



Chaque région prend des décisions.

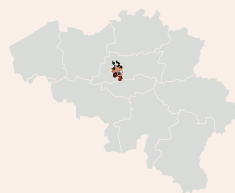
La Région wallonne prend des décisions pour les habitants en Wallonie.

Elle ne peut pas prendre des décisions pour les habitants de Bruxelles.



La Région de Bruxelles prend des décisions pour les habitants à Bruxelles.

Elle ne peut pas prendre des décisions pour les habitants de Wallonie.



On vote quand pour les régions ?

On vote tous les 5 ans.

Ça veut dire qu'on aura les mêmes représentants pendant 5 ans.



Les élections européennes

Les élections européennes, c'est quoi ?

Les élections européennes
c'est quand on vote
pour les représentants de **l'Europe**.
L'Europe c'est un groupe avec 27 pays.
Dans ce groupe, il y a la Belgique.



L'Europe a aussi **un gouvernement**
avec des ministres.
Ça s'appelle la Commission Européenne.



L'Europe a aussi **un parlement**
avec des députés.

Ce sont les députés qui :

- font les lois,
- vérifient si le gouvernement fait bien son travail.



On va voter pour choisir les personnes
qui vont travailler au parlement.
Ce sont les députés européens.

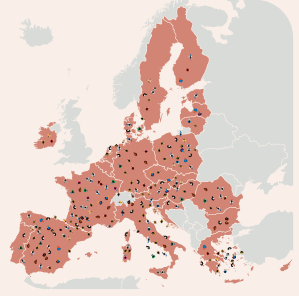


On ne vote pas pour les ministres.
C'est comme pour les élections fédérales
et régionales.

On va voter pour des personnes
de notre pays.
Par exemple : on ne peut pas voter
pour des français ou des allemands.

L'Europe décide quoi ?

L'Europe prend des décisions pour tous les habitants en Europe.



L'Europe prend des décisions par exemple sur :

- comment protéger la planète,
- la défense de l'Europe.



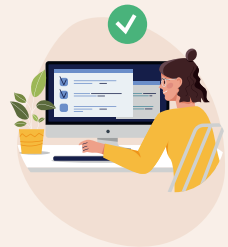
L'Europe prend aussi des décisions sur le handicap.

Par exemple :

L'Europe a déjà pris des décisions sur l'accessibilité des sites internet.

Un site accessible c'est une site internet où tout le monde peut aller facilement.

Même quand on a un handicap.



On vote quand pour l'Europe ?

On vote tous les 5 ans.
Ça veut dire qu'on aura
les mêmes représentants
pendant 5 ans.



Attention, quand on a 16 ans ou plus,
on doit aller voter
pour les élections européennes.
C'est différent des autres élections.
Pour les autres élections,
il faut avoir 18 ans ou plus.



Les élections communales

Les élections communales, c'est quoi ?

Chaque personne habite dans une commune.



Les élections communales c'est quand on vote pour les représentants de **sa commune**.

Ce sont les représentants les plus proches de vous.

Ce sont des personnes qui habitent dans votre commune.

Dans chaque commune, il y a :

- des conseillers communaux,
- des échevins,
- un bourgmestre.

Les conseillers communaux

ce sont les personnes
qui font les lois dans la commune.



Chaque échevin s'occupe
d'un sujet différent.

Par exemple, il y a :

- un échevin qui travaille
sur le logement,
- un échevin qui travaille
sur l'école.



Le bourgmestre c'est un peu comme
le chef de la commune.

On vote pour choisir
les conseillers communaux.

On ne vote pas pour les échevins.

Ce sont les conseillers communaux
qui vont choisir les échevins.



À Bruxelles, les conseillers communaux vont aussi choisir le bourgmestre.

En Wallonie, pour choisir le bourgmestre, on prend le parti qui a reçu le plus de votes.

Et dans la liste de ce parti, on prend la personne qui a reçu le plus de votes.

LISTE <input type="checkbox"/>	
David	<input type="radio"/>
Laeticia	<input type="radio"/>
Ahmed	<input type="radio"/>
Charlotte	<input type="radio"/>
Juan	<input type="radio"/>
Amanta	<input type="radio"/>
Thomas	<input type="radio"/>
Cindy	<input type="radio"/>



Les électeurs



Les conseillers communaux



Les échevins



Le bourgmestre

La commune décide quoi ?

La commune prend des décisions pour tous les habitants de sa commune.

La commune prend des décisions par exemple sur :

- les routes,
- la propreté dans les rues,
- le sport,
- les parcs,
- les bâtiments.

Comme les écoles et les crèches.



La commune s'occupe aussi :

- du CPAS.

C'est le service qui aide les personnes qui ont peu d'argent.

- du Handicontact.

C'est le service qui aide les personnes avec un handicap.

On vote quand pour les communes ?

On vote tous les 6 ans.

Ça veut dire qu'on aura les mêmes représentants pendant 6 ans.



Les élections provinciales

Les élections provinciales, c'est quoi ?

Les élections provinciales
c'est quand on vote
pour les représentants de **sa province**.

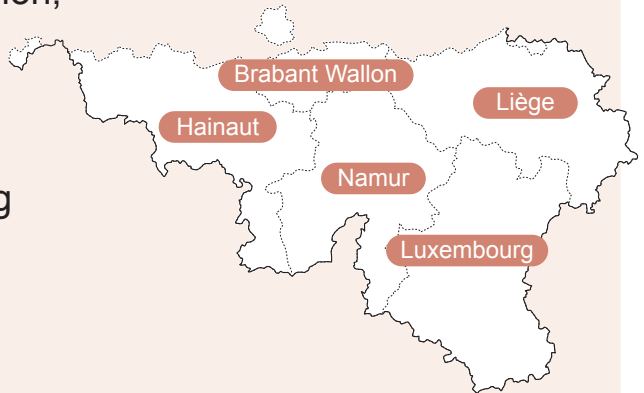
Vous habitez en Wallonie ?

Alors vous habitez dans une province.

Une province, c'est plusieurs communes
qui sont ensemble.

Il y a 5 provinces en Wallonie :

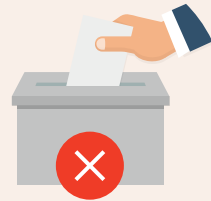
- le Brabant wallon,
- le Hainaut,
- Liège,
- le Luxembourg
- et Namur.



Vous allez voter
pour les conseillers provinciaux.
C'est un peu comme
les conseillers communaux.



Vous habitez Bruxelles ?
Vous ne devez pas voter
pour les élections provinciales.
Parce que Bruxelles n'est pas
dans une province.



Les provinces décident quoi ?

Les provinces vont prendre des décisions par exemple sur :

- l'école,
- le sport,
- l'économie,
- les plans d'urgence

C'est pour aider les gens quand il y a une urgence.

Par exemple : les inondations.

- et plein d'autres choses.

Chaque province prend des décisions.

On vote quand pour la province ?

On vote tous les 6 ans.

Ca veut dire qu'on aura les mêmes représentants pendant 6 ans.



Inclusion asbl

Rue Colonel Bourg,
123 - 125 bte 6
1140 Bruxelles

Mail : secretariat@inclusion-asbl.be

Téléphone : 0 2 2 4 7 2 8 1 9